

# Y a-t-il des archives non réutilisables ?

Au sein de l'EFA, les archives non réutilisables correspondent à celles non consultables et sont :

- celles dont le **délai de communication n'est pas échu** (*cf. supra* « Que puis-je consulter sous conditions ? ») ;
- celles dont le **mauvais état de conservation** ne permet pas la consultation directe. Dans certains cas, une reproduction numérique peut être proposée ;
- celles dont l'**état est non achevé** (par exemple des documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration) ;
- celles dont les **informations à caractère personnel ne peuvent être occultées**.

---

Révision #1

Créé 2023-12-01 13:16:23 EET par Marie Stahl

Mis à jour 2023-12-01 13:17:50 EET par Marie Stahl